

# Ce que contient le plan Borne pour accélérer les projets éoliens et solaires

Par [Guillaume Guichard](#)

Publié hier à 19:46, Mis à jour il y a 3 heures

Parmi les «mesures d'urgence temporaire», le projet de texte propose d'alléger les exigences environnementales imposées jusqu'à présent aux petits projets solaires et éoliens. Crédit : pkawasaki - stock.adobe.com



Parmi les «mesures d'urgence temporaire», le projet de texte propose d'alléger les exigences environnementales imposées jusqu'à présent aux petits projets solaires et éoliens. Crédit : pkawasaki - stock.adobe.com

**INFO LE FIGARO** - Le gouvernement prévoit une loi d'exception qui s'appliquera durant tout le quinquennat. Objectif: rattraper le retard français dans les renouvelables.

Les prix du mégawattheure s'envolent, [la France doit rouvrir une centrale au charbon](#) pour passer l'hiver... Il y a urgence à produire plus d'électricité décarbonée. Le chef de l'État avait mentionné cet impératif dans son allocution du 14 Juillet. Le projet de loi «*d'accélération des énergies renouvelables*», que *Le Figaro* a pu consulter, met en musique la volonté présidentielle. Il a été envoyé vendredi pour consultation auprès des acteurs du secteur.

Un moyen pour le gouvernement de montrer, après des semaines de canicule, qu'il s'attaque au sujet du réchauffement climatique. Un moyen, aussi, de «*répondre à l'urgence actuelle d'atteindre nos objectifs et d'améliorer l'indépendance énergétique du pays*», explique-t-on dans l'entourage de la première ministre, Élisabeth Borne. Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres en septembre, puis au Parlement en octobre.

Dans sa rédaction actuelle, il comprend vingt articles simplifiant tous azimuts les démarches administratives en faveur des développeurs de renouvelables. Des mesures visent à réduire les capacités de recours contre ces projets qui suscitent de fortes oppositions locales. Ce texte est donc une victoire pour la filière renouvelable française, qui voit y figurer nombre de ses revendications récentes. Il ne manquera pas de faire réagir les nombreux opposants au déploiement de panneaux solaires et d'éoliennes.

La France est à la peine dans ce domaine. *«Il faut en moyenne 5 ans de procédures pour construire un parc solaire nécessitant quelques mois de travaux, 7 ans pour un parc éolien et 10 ans pour un parc éolien en mer, explique l'exécutif dans l'exposé des motifs du projet de loi accélération. Nos partenaires européens vont souvent deux fois plus vite que nous pour déployer les moyens de production d'énergie renouvelable. Nous devons donc aller beaucoup plus vite.»* La France n'installe que 1,5 gigawatt d'éolien par an, alors que pour remplir ses objectifs actuels, il faudrait en installer 2 gigawatts.

Nos partenaires européens vont souvent deux fois plus vite que nous pour déployer les moyens de production d'énergie renouvelable. Nous devons donc aller beaucoup plus vite

### *Exposé des motifs du projet de loi «accélération des énergies renouvelables»*

Un certain nombre de mesures s'inscrivent dans la logique de la «loi d'exception» en faveur de l'éolien et du solaire promise par Emmanuel Macron pendant sa campagne électorale. *«Étant donné l'urgence de la situation, il prévoit des mesures systémiques temporaires visant à rattraper, au plus vite, notre retard sur nos partenaires européens»,* précise l'exposé des motifs du projet de texte. À en croire la présentation générale du projet de loi, ces *«mesures d'urgence»* s'appliqueraient *«sur une période de 48 mois»*, c'est-à-dire quatre ans. Donc jusqu'à la fin du quinquennat.

### «Doublé la puissance installée»

Objectif, précisent les documents de présentation du texte, *«libérer à court terme un potentiel de plus de 20 gigawatts de projets renouvelables, soit suffisamment pour doubler la puissance renouvelable installée en France»*. Dont 10 gigawatts de solaire grâce à l'élargissement de l'obligation de construire des ombrières de parking avec panneaux solaires. Et encore 4,5 gigawatts grâce à la libération de terrains auparavant interdits aux panneaux solaires, comme le long des routes et des autoroutes et sur des terrains en friche dans des zones portuaires. Le chef de l'État a fixé, en février à Belfort, l'objectif de multiplier par dix les installations photovoltaïques pour atteindre 100 gigawatts en 2050.

Parmi les autres *«mesures d'urgence temporaire»*, le projet de texte propose d'alléger les exigences environnementales imposées jusqu'à présent aux petits projets solaires et éoliens. Plus structurant, l'article 6 du texte affirme que *«les installations (renouvelables) répondent, dans un contexte de crise énergétique, à un intérêt public majeur»*. Cela permettrait de déroger à la protection d'espèces protégées et ainsi de *«réduire le nombre de contentieux, qui sont sources de retards et difficultés pour les projets»*, précise l'exposé des motifs.

Plus structurant, l'article 6 du texte affirme que *« les installations (renouvelables) répondent, dans un contexte de crise énergétique, à un intérêt public majeur »*

Le gouvernement veut aussi appuyer sur l'accélérateur dans l'éolien en mer. La France se distingue dans ce domaine par sa lenteur. Les premières éoliennes offshore ne produisent de l'électricité que depuis cet été au large de Saint-Nazaire, dix ans après le lancement des appels d'offres. Fini les débats publics pour chaque projet de parc. L'exécutif prévoit un seul et unique grand débat public pour toute une façade maritime, le public s'exprimant sur de grandes zones *«à vocation "éolien en mer"»*, ce que font les pays voisins. Au passage, le projet de loi précise le statut juridique des futures éoliennes flottantes, inapplicable jusqu'à présent car ces installations sont assimilées, jusqu'à présent, à des navires.

Reste que la lenteur du développement de l'éolien en mer dépend aussi largement du manque de moyens que l'État y consacre. *«À la direction générale de l'énergie et du climat, l'effectif des hauts fonctionnaires chargés de lancer les grands appels d'offres est passé dernièrement de... 3 à 5, s'étrangle un grand acteur du secteur. Ils ne pourront jamais tenir le rythme visé par l'exécutif.»*

## Ristournes pour les riverains des éoliennes

Réduire les concertations, limiter les recours, donner accès à de nouveaux terrains... la libéralisation de la réglementation des renouvelables n'atteindra pas ses objectifs si les riverains se dressent contre les futurs projets. Le gouvernement en a bien conscience. L'avant-dernier article du projet de loi accélération prévoit d'octroyer un tarif réduit de l'électricité aux voisins de centrales solaires ou de parcs éoliens. *«Cet article vient ainsi créer une modalité de partage territorial de la valeur des renouvelables avec les ménages résidents via leur facture d'électricité»*, lit-on dans l'exposé des motifs. Jusqu'à présent, les propriétaires de parcs éoliens ou solaires règlent des taxes locales aux communes. Ils proposent aussi parfois aux habitants de prendre une part au capital du projet.

En attendant son propre texte pour faciliter la construction de centrales, la filière nucléaire ronge son frein. Il est vrai que la construction des 6 nouveaux réacteurs nucléaires ne peut répondre à court terme à la crise énergétique que traversent la France et l'Europe. Emmanuel Macron ne les a commandés qu'en février dernier, tergiversant jusqu'aux tout derniers mois de son premier quinquennat pour avancer sur ce dossier stratégique. Résultat, les premiers réacteurs ne seront pas prêts avant 2035. Par conséquent, l'exécutif entend développer le plus possible l'énergie photovoltaïque et l'éolien en mer.

De l'aveu du gouvernement, ce projet de loi, qui ne sera pas voté avant la fin de l'automne, n'est pas celui qui permettra de mieux passer l'hiver, alors que nombre d'experts craignent l'irruption de coupures tournantes lors de pics de consommation. Mais des mesures d'urgence ont déjà été prises en juillet pour débloquer des projets représentant environ 10 gigawatts, *«dont un certain nombre sera opérationnel cet hiver»*, veut-on croire au ministère de la Transition énergétique.